

6.6 PPAP vs PPRE

La passation des évaluations nationales permet de repérer des élèves dont les difficultés ne peuvent se résorber dans le cours normal des activités pédagogiques proposées à la classe entière. Ces élèves nécessitent une prise en charge personnalisée. Jusqu'alors, en CE2 comme en 6^{ème}, on parlait de « PPAP ». L'année 2005 voit l'apparition des « PPRE ». Le tableau suivant³¹ présente une lecture en parallèle des textes qui définissent ces deux dispositifs. Sous le tableau, on trouvera les renvois vers les textes en question.

P.P.R.E.	P.P.A.P.
Programme Personnalisé de Réussite Éducative	Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès
Date de mise en application du dispositif	
Dispositif expérimental en 2005-2006 ⁽⁶⁾ , testé dans au moins une circonscription par département ⁽⁷⁾ , généralisé en 2006 ⁽⁶⁾	Dispositif instauré en 1998 ⁽¹⁾
Public concerné (1 ^{er} degré)	
Élèves de cycle 2 et CE2 en priorité en 2005-2006	Élèves de CE2
Élèves de tout niveau de la scolarité obligatoire, à partir de 2006 ^(6, 9)	Poursuite possible du PPAP en CM
Élèves présentant de grandes difficultés scolaires ⁽⁶⁾	Élèves rencontrant des difficultés scolaires ⁽¹⁾
Élèves de CE2 dont la maîtrise des compétences attendues est défailante ⁽⁶⁾	
Ne concerne pas l'élève présentant une faiblesse passagère ⁽⁶⁾	Élèves rencontrant des difficultés scolaires ponctuelles ⁽³⁾
Ne se substitue pas aux enseignements adaptés nécessaires pour les élèves en difficulté scolaire globale, grave et durable ⁽⁶⁾	
Objectif du dispositif	
Maîtrise des connaissances et compétences du « socle commun » ⁽⁶⁾	maîtrise des compétences de base ⁽¹⁾
Diagnostic : analyse des besoins	
D'après les résultats de l'évaluation nationale portant sur les compétences attendues en fin de cycle 2 en mathématiques et maîtrise de la langue française (en tant qu'objet d'étude ou comme outil pour les autres apprentissages) ⁽⁶⁾	D'après les résultats de l'évaluation nationale en accordant une attention privilégiée aux compétences nécessaires pour aborder le cycle 3, en français et mathématiques ⁽²⁾
	Avec la participation des maîtres des cycles 2 et 3 ⁽²⁾
	Importance de la participation de membres du R.A.S.E.D. ⁽²⁾
	Participation possible des personnels de santé, assistantes sociales... ⁽¹⁾

³¹ Ce tableau a été diffusé par un animateur informatique de la Côte d'Or.

P.P.R.E.	P.P.A.P.
Modalités de mise en œuvre du programme personnalisé	
Elaboration par le conseil de cycle ^(2, 6)	
Formalisation dans un document : objectifs, modalités, échéances, évaluations ⁽⁶⁾	Formalisation : définition des acquis, objectifs, étapes, évaluations ⁽²⁾
Objectifs, ressources et moyens (personnels, types d'actions, échéances, évaluations) ⁽⁷⁾	
Présentation à l'élève pour qu'il en comprenne la finalité ⁽⁶⁾	Information de l'élève qui est ainsi associé à la définition du programme
Programme proposé aux parents par le maître et le directeur, discuté avec eux ⁽⁶⁾	Information des parents qui sont partie prenante du PPAP, voire associés
Prise en charge par le maître dans la classe, ou en favorisant le regroupement d'élèves en groupes de besoin par harmonisation des emplois du temps ⁽⁶⁾	Prise en charge par le maître dans la classe en individuel ou en groupe, ou de manière décloisonnée entre plusieurs classes ⁽²⁾
Implication possible des membres des R.A.S.E.D. et autres ressources sous le contrôle de l'IEN (voir « Accompagnement du dispositif ») ⁽⁶⁾	Implication éventuelle, non systématique, des membres des R.A.S.E.D. : si besoin, intervention courte et dense au premier trimestre ⁽²⁾
Intégration possible d'activités hors temps scolaire ^(6,9)	
Applicable aux élèves présentant un handicap ou un trouble de santé ⁽⁶⁾	
Accompagnement du dispositif	
Suivi du dispositif par l'IEN & l'équipe de circonscription : information, impulsion initiale et orientations dont l'implication* des RASED & maîtres supplémentaire ⁽⁶⁾	Aide aux équipes pédagogiques par l'équipe de circonscription : analyse, démarche, outils, organisation... ⁽²⁾
Évaluation de l'expérimentation, identification de priorités de formation continue par l'IEN ⁽⁶⁾	Mutualisation des initiatives pertinentes, des stratégies efficaces et des outils adaptés au niveau de la circonscription ⁽²⁾
Définition de priorités de formation continue par l'IA ⁽⁶⁾	Synthèse départementale, diffusion sur site IA ⁽²⁾
Textes de référence	
(6) Guide pratique http://eduscol.education.fr/D0072/PPRE_guideexperimentation.pdf) (7) Abécédaire de la rentrée 2005 ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2005/rentree_scolaire/programme.pdf (8) Loi d'orientation, art. 16 http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm#loi (9) J.O. n°197, texte n°18, art. 4 : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheExperteJorf.jsp (10) en attente de publication : 2 décrets définissant les modalités de mise en œuvre à l'école et au collège.	(1) Circulaire n° 98-229 du 18-11-98 http://www.education.gouv.fr/botexte/bo981126/SCOB9803015C.htm (2) Circulaire n° 2000-205 du 16-11-2000 http://www.education.gouv.fr/bo/2000/42/ensel.htm (3) (4) Circulaire n° 2005-067 du 15-4-2005 http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm (5) Circulaire n° 2005-096 du 24-6-2005 http://www.education.gouv.fr/bo/2005/25/MENK0501204C.htm